

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



ÉCLAIRAGE PUBLIC : FONCTIONNEMENT HIVERNAL

Depuis mars dernier, l'éclairage public de la Ville de Bernay était éteint de 1h30 à 5h30 du matin sur tout le territoire communal.

Par soucis d'harmonisation mais aussi d'économie sur la facture énergétique, la Ville avait décidé que l'ensemble de l'éclairage public serait désormais éteint de 1h30 à 5h30 du matin sur la période printemps/été.

Cette mesure d'extinction va également se poursuivre sur la période automne/hiver. Aussi, à compter du 1^{er} octobre, l'éclairage public sera éteint de minuit à 5h30. Logiquement, en décembre prochain, l'allumage et l'extinction des illuminations de Noël sera calé sur ces horaires.

Il est aussi rappelé que la décision de limiter l'amplitude du fonctionnement de l'éclairage public contribuera, à diminuer la nuisance lumineuse nocturne et son action sur la faune, la flore, les écosystèmes ou sur la santé humaine.

Manuel CHEVALLIER

Directeur service Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



BERNAYLAVILLE.FR